

**MASTER STAPS 2^{ème} année
Management du Sport
Parcours GOUVERNANCE DU SPORT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

2^{ème} année

2nd semestre

UE – FINANCES PUBLIQUES ET LOCALES

Durée : 2 h 00

Sujet de Renaud Rouvière

Le sujet comprend deux questions à traiter :

Question 1 :

Après avoir rappelé les grandes étapes d'élaboration et de vote du budget primitif d'une collectivité territoriale (Acteurs, calendrier, modalités de vote), vous préciserez les différents contrôles qui suivent le vote du budget primitif.

Question 2 :

Répondre aux questions suivantes :

Question A :

La chronologie des documents peut s'établir ainsi au cours d'une année n (Cochez les cases correspondant aux bonnes réponses) :

- A) BP n + BS n + CA (n-1)
- B) BP n + CA (n-1) + BS n + DM
- C) CA (n-1) + BP n + BS n
- D) CA (n-1) + BP n + DM n

Question B : Quelles sont les règles d'octroi d'une subvention à une association sportive?

Règles à respecter	OUI	NON
La demande de subvention doit répondre à un intérêt public		
La demande de subvention doit présenter un intérêt local		
La demande de subvention doit être formalisée à partir d'un dossier unique		
La subvention accordée peut faire l'objet d'un conventionnement selon son montant		
Seule l'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale est compétente pour statuer sur la demande formulée par l'association et de décider de l'octroi ou non d'une subvention.		

Question C :

Classez les **dépenses** suivantes dans la section budgétaire appropriée.

Sections	Fonctionnement	Investissement
Charges de personnel		
Charges financières (intérêts des emprunts)		
Remboursement du capital des emprunts		
Acquisition d'une tondeuse à gazon		
Réparation du camion du service des sports		
Subvention au club de rugby		

Question D :

Classez les **recettes** suivantes dans la section budgétaire appropriée.

Sections	Fonctionnement	Investissement
Droits d'entrée de la piscine		
Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF)		
Produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties		
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)		
Emprunt		
Subventions pour travaux de rénovation du gymnase		

Question E :

Dans un budget communal, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **120**.

Le montant des recettes réelles de fonctionnement s'élève à **140**.

Le solde entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement soit : **20**, représente :

- A) La capacité d'autofinancement de la commune.
- B) Le montant de l'emprunt réalisé par la commune.

Master 2

Mention Management du Sport

Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)

1^{er} semestre

UE – GESTION DES PERSONNELS DANS LES SECTEURS SPORTIFS PUBLICS ET ASSOCIATIFS

Durée : 2 h 00

A COMPOSER SUR 2 COPIES SEPARÉES : 1 COPIE PAR QUESTION

Nom de l'enseignant à noter sur chaque copie

Sujet de J. Tourne :

Question 1 :

Expliquez le principe de séparation du grade et de l'emploi des fonctionnaires.

Question 2 :

Donnez la définition statutaire des 3 catégories d'emplois de la fonction publique. Donnez la composition de la filière sportive de la fonction publique territoriale qui en découle.

Question 3 :

Quelles sont les issues possibles au stage des fonctionnaires territoriaux ?

Question 4 :

Donnez la définition de l'obligation de réserve et du droit à la formation tout au long de la vie professionnelle.

Question 5 :

Quelles sont les sanctions disciplinaires possibles dans la fonction publique territoriale ?

Classez les dans les 4 niveaux de sanction.

Question 6 :

Quelle est la définition du management de Herzberg ?

Question 7 :

Citez 4 comportements managériaux qui entravent l'initiative du salarié ?

Question 8 :

Que signifie l'acronyme MALINS lorsque l'on parle d'objectifs professionnels ?

Sujet de D. Lafoux :

Question 1 :

Comment définiriez-vous le Cosmos ? Quelles sont ses missions ?

Question 2 :

Que signifie le sigle CDII dans la branche du sport ? Puis-je le proposer au comptable salarié de mon association sportive ?

Question 3 :

Qui est chargé de faire évoluer la Convention Collective Nationale du Sport ?

Question 4 :

En tant que directeur / directrice d'un club sportif, vous décidez d'embaucher un éducateur pour les activités gymnastique. Il devra être présent toute l'année (hors vacances scolaires) sur un créneau de 9h à 12h30 le mercredi matin pour encadrer la baby-gym avec 3 bénévoles certifiés « babygym » à ses côtés. Quel contrat lui proposez-vous ? Dans quel groupe le positionnez-vous ?

Question 5 :

Comment est déterminée la rémunération minimale des salariés dans la CCN du sport ?

Question 6 :

A quoi sert la modulation du temps de travail ? Quelles sont les caractéristiques de ce type de contrat ?

Question 7 :

Expliquez ce qu'est la prévoyance dans la branche ? A quoi sert-elle ? Quand est-elle mobilisée ? Présentez au moins deux situations.

--
Master 2
Mention Management du Sport

Parcours :Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GS DT)

1^{er} semestre

UE – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS SPORTIFS DE NATURE

Durée : 2 h 00

Sujet de Ludovic Falaix :

Evoquez les raisons pour lesquelles le développement des sports de nature doit être « maîtrisé »

--
Master 2
Mention Management du Sport

Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)

1^{er} semestre

UE – SPORT ET ACTION PUBLIQUE

Durée : 4 h 00

A COMPOSER SUR 2 COPIES SEPARÉES : 1 COPIE PAR SUJET
Nom de l'enseignant à noter sur chaque copie

Sujet de Marina Honta :

L'extrait de l'article récent **Le sport-santé : une politique encore mal structurée** pointe « *l'absence de structuration globale du champ du sport-santé en France* ». En prenant appui sur vos connaissances et sur les informations ci-dessous, vous analyserez les faits explicatifs de ce constat alors même qu'existent des dispositifs de coordination de l'action publique de santé à l'échelle locale.

Le sport-santé : une politique encore mal structurée (extraits)

Publié le 4 juin 2025 par Jean Damien Lesay, pour *Localtis*

Une étude rédigée par deux chercheurs suggère de mieux mailler les réseaux sport-santé, aujourd'hui trop hétérogènes et peu lisibles tant pour les patients que pour les professionnels. Ce travail devrait nourrir la future Stratégie nationale sport-santé.

Donner au sport-santé une cohérence nationale adossée à une gouvernance territorialisée, telle est la voie préconisée par le rapport "Mailler les réseaux sport-santé" rédigé par les chercheurs Clément Perrier (université de Nîmes) et Claire Perrin (université Lyon I) et récemment mis en ligne. Alors que la France compte douze millions de patients atteints d'une affection de longue durée et près de vingt-trois millions de malades chroniques, on assiste depuis le début des années 2000 à une multiplication des politiques publiques dans le champ de l'activité physique adaptée (APA). Cette politique a pris une nouvelle dimension avec la création, en 2019, des maisons du sport-santé (MSS), dont le nombre dépasse aujourd'hui les cinq cents. Mais malgré la multiplication des actions et des opérateurs et "une politique nationale forte", l'objectif d'une mise en mouvement généralisée "n'est pour autant pas encore atteint", estiment les auteurs. "Un des éléments principaux que montre notre travail de recherche est l'absence de structuration globale du champ du sport-santé en France", expliquent-ils (...).

La Stratégie nationale sport-santé attendue en septembre

Ce rapport pourrait avoir des suites prochainement. Soutenu par le ministère des Sports, il doit en effet alimenter la réflexion sur la future Stratégie nationale sport-santé 2025-2030 (SNSS2), tout comme le rapport

Delandre, dévoilé en avril dernier (lire notre [article](#) du 8 avril). En attendant cette SNSS2, prévue pour septembre 2025, le ministère des Sports est mobilisé sur ce sujet. Le 22 mai dernier, Vincent Roger était nommé délégué ministériel au sport-santé, après avoir été délégué à la Grande Cause nationale de 2024 dédiée à l'activité physique et sportive. Il devra, entre autres missions, développer des partenariats pour rechercher de nouveaux financements en soutien aux projets sport-santé.

Parallèlement, un guide « Santé mentale et activité physique » a été mis en ligne ce 3 juin, au lendemain d'une visite de Marie Barsacq, ministre des Sports, et Yannick Neuder, ministre de la Santé, à la maison sport-santé de Clamart, qui propose une activité physique adaptée à des patients atteints de troubles psychiques.

Sujet de Jean-François Loudcher :

L'ANS connaît de forts remous ces temps-ci. La Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale, dans son rapport de 2022, parle de "défis" qui "restent" à relever (dans son chapitre IV, p. 87, il est écrit à propos de la gouvernance territoriale du sport ; 'une mise en oeuvre laborieuse et des préalables à lever'). Il a même été évoqué la suppression de l'ANS. Dans quelle mesure, la notion de gouvernance autour de laquelle l'ANS a été élaborée, notamment à partir du rapport de 2018 effectué par Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux, peut être rendu responsable de ces problèmes administratifs ?

**Master 2
Mention Management du Sport**

Parcours : Gouvernance du Sport et Développement Territorial (GSDT)

1^{er} semestre

UE – SPORT, MIXITE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS

Durée : 2 h 00

Sujet de Marina Honta et Alban Miceli :

Une publication du Centre d'Expertise Sport et Handicaps - lettre juridique discrimination d'avril 2023 -(1663_2024-03-11_16-35-56_1.pdf) pointait le constat suivant :

"En 2021, 20,9 % des réclamations portées devant le Défenseur des droits en matière de discrimination concernaient le handicap. Dans le sport, ces discriminations prennent bien souvent la forme d'un refus ou d'une restriction d'accès à une enceinte ou à une pratique sportive. De telles situations sont *a priori* contraires au principe d'égalité entre les citoyens, lequel ne permet pas de distinguer les personnes sur le fondement du handicap".

Vous analyserez ces constats en les éclairant aussi de vos connaissances relatives au public féminin.

Copie soignée et référencée